

## **ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2026**

### **I - DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026**

Conformément à la Loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, Il sera procédé au Débat d'Orientation Budgétaire qui doit permettre de discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront inscrites dans le budget primitif 2026.

Vous trouverez, ci-joint, un rapport abordant la conjoncture économique et la situation du bloc communal puis les prospectives 2026.

### **II - PLACEMENT DE FONDS SUR COMPTE A TERME**

Pour rappel, le 30 janvier 2025, le conseil municipal avait décidé d'ouvrir un compte à terme et d'y placer la somme de 942 000 € avec une recette estimée à environ 21 000 €.

Le compte à terme a été ouvert le 1<sup>er</sup> février 2025 et les fonds placés ainsi que les intérêts correspondants vont être disponibles à compter du 31 janvier 2026.

Il sera proposé de reconduire ce placement avec le dépôt de la somme de 942 000 €.

A titre indicatif, les taux de rémunération des comptes à terme sont les suivants en janvier 2026 :

<b>Durées</b>	<b>Taux nominal</b>	<b>Taux actuariel (à titre indicatif)</b>
<b>1 mois</b>	1,83	1,87
<b>2 mois</b>	1,96	2,01
<b>3 mois</b>	2,03	2,07
<b>4 mois</b>	2,04	2,08
<b>5 mois</b>	2,05	2,10
<b>6 mois</b>	2,07	2,11
<b>7 mois</b>	2,07	2,11
<b>8 mois</b>	2,08	2,11
<b>9 mois</b>	2,08	2,12
<b>10 mois</b>	2,09	2,12
<b>11 mois</b>	2,09	2,12
<b>12 mois</b>	2,10	2,13

Pour simplifier la gestion de ce placement, il sera proposé de placer cette somme pour une durée d'une année.

### **III - GARANTIE D'EMPRUNT – ALPES ISERE HABITAT**

Le bailleur social « Alpes Isère Habitat » sollicite la commune pour la garantie d'un emprunt qu'il souhaite contracter auprès de la Caisse d'Epargne dans le cadre d'un projet de construction de 15

logements « Prêt Social Location Accession » à l'extrémité Ouest de la rue Michel Petrucciani. La livraison de ces logements est prévue en février 2027.

La garantie sollicitée porte sur 35 % d'un prêt total de 4 522 314 €, soit la garantie d'un montant de 1 582 810 €.

Il sera proposé de valider cette garantie d'emprunt.

#### **IV - RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT D'EBER**

Le rapport sur le prix et la qualité des services eau potable et assainissement du service Eaux d'Entre Bièvre et Rhône pour l'année 2024 sera présenté.

Une synthèse de ce rapport est annexée à la présente note.

#### **V - PERSONNEL COMMUNAL – CREATION DE POSTE**

Il sera proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> février 2026 en vue de titulariser un agent travaillant actuellement à la cuisine centrale en remplacement d'un agent parti à la retraite.

#### **VI - ENCAISSEMENT DES COUPONS SPORT**

La commune est adhérente de l'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) pour permettre l'encaissement de ces derniers dans le cadre de différentes prestations proposées par le service des sports et le service enfance jeunesse.

Il est possible de compléter l'adhésion de la commune à l'ANCV afin de pouvoir encaisser les « coupons sport » pour les activités proposées par le service municipal des sports.

L'ANCV procède au remboursement des Coupons Sport dans un délai de cinq jours ouvrés à compter de la réception par l'ANCV de la remise des titres.

L'ANCV prélève une commission fixée à 2,5 % de la valeur libératoire des « coupons Sport » présentés au remboursement.

Afin de pouvoir répondre à la demande de nombreux usagers, il sera proposé d'autoriser le Maire à compléter l'adhésion de la commune à l'ANCV pour permettre l'encaissement des « coupons sport ».

#### **VII - CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'AMICALE LAIQUE SAINT-MAURICE**

Une avance sur subvention 2026 a été attribuée par le conseil municipal à l'association Amicale Laïque Saint-Maurice (ALSM) lors du conseil municipal du 18 décembre 2025.

Le montant de cette avance sur subvention étant supérieur à 23 000 €, il est nécessaire de mettre en place une convention de partenariat avec cette association.

Il sera proposé de valider la convention de partenariat telle qu'annexée au présent ordre du jour.

#### **VIII - INFORMATIONS**

- Point sur les travaux